

*Initiatives ministérielles*

dollars de la caisse d'assurance-chômage pour financer la formation.

Voici comment fonctionnait la caisse d'assurance-chômage avant 1990. Lorsque le chômage était bas, la caisse affichait un excédent. C'est pourquoi il y avait un excédent de 3 milliards de dollars en 1989-1990. Lorsque la situation se détériorait, comme c'est le cas depuis deux ans, la caisse utilisait cet excédent et allait même jusqu'à accuser un déficit, mais elle restait plutôt stable à long terme. Donc, un excédent dans les périodes prospères, un déficit dans les périodes difficiles et, à long terme, les cotisations au régime et la contribution du gouvernement maintenaient la caisse à un niveau raisonnable.

Maintenant, le gouvernement dit que la caisse accuse un terrible déficit et qu'il faut donc réduire les prestations, et ainsi de suite. Si la caisse est en difficulté aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement a décidé en 1990 d'utiliser une grande partie de ces fonds pour financer la formation.

Nous, les députés de l'opposition, étions tous en faveur de la formation, mais nous étions d'avis que la formation, comme l'éducation, devrait être payée par l'ensemble des contribuables du pays, et non seulement par les travailleurs qui cotisent à un régime d'assurance-chômage. Ils ne devraient pas financer à eux seuls les programmes de formation.

Nous nous sommes opposés au projet de loi C-21 à ce moment-là. Nous nous opposons toujours au principe sur lequel il était fondé.

Le projet de loi C-113 contient certaines améliorations mais il ne corrige pas ce problème. Le gouvernement transfère le fardeau aux provinces et aux municipalités, de qui relève l'aide sociale.

Les gens qui ne seront pas admissibles à l'assurance-chômage à cause de ce projet de loi auront besoin d'argent pour vivre. Nous ne sommes pas un pays qui laisse les gens mourir de faim dans les rues. Ces gens seront pris en charge par le régime provincial d'aide sociale et, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, par les régimes municipaux d'aide sociale. Leur déficit dans ces domaines augmente chaque année dans des proportions importantes parce que le gouvernement leur refile ce fardeau.

Lorsque j'ai soulevé cette question il y a quelques jours, pendant la journée réservée à l'opposition, un ministériel m'a pris à partie et a dit que mes propos n'étaient pas exacts. Il a dit que le gouvernement donnait des montants accrus aux provinces et aux municipalités. Il est probablement exact que, en dollars, les montants qu'il

leur donne en 1992-1993 sont supérieurs à ceux qu'il leur a donnés en 1990-1991. Toutefois, en termes de pourcentages, le gouvernement a réduit les montants qu'il devrait accorder aux provinces et aux municipalités, de sorte qu'il leur impose un fardeau beaucoup plus lourd que par le passé.

Nous sommes dans une situation très grave. Plus de un million de Canadiens sont en chômage depuis maintenant plus d'un an. On penserait que le principal objectif des lois et des politiques du gouvernement serait de redonner du travail à ces personnes. Mon collègue de Toronto qui a pris la parole précédemment a souligné la situation déplorable des jeunes Canadiens qui sortent des universités et des collèges avec des diplômes et qui ne peuvent pas trouver un emploi ou qui travaillent au salaire minimum dans des restaurants-minute, etc. On penserait que la plus haute priorité du gouvernement serait de créer des emplois pour les Canadiens.

Mais non. Que fait-il? Il réduit les prestations d'assurance-chômage, les faisant passer de 60 à 57 p. 100 des gains assurables en cette période de chômage élevé et il multiplie les difficultés de ceux qui quittent leur emploi pour un motif valable—je le répète, pour un motif valable—qu'il s'agisse de harcèlement ou quoi d'autre encore. Même si la loi indique qu'ils recevront des prestations d'assurance-chômage s'ils ont un motif valable de quitter leur emploi, ils devront prouver que leur situation a été intolérable pendant une longue période, ce qui constitue un lourd fardeau de preuve. C'est ce qu'il fait, alors qu'il devrait faire quelque chose de positif pour remettre les Canadiens au travail.

Les emplois disponibles pour les Canadiens sont de plus en plus des emplois mal rémunérés, non syndiqués, sans avantages sociaux, des emplois dans les services qui ne se comparent pas avec les emplois dans l'industrie que beaucoup de Canadiens avaient il y a quelques années.

L'assurance-chômage a été créée en 1941, après la grande dépression des années 1930. À cette époque, il n'y avait pas d'assurance-chômage et pratiquement pas d'assistance sociale, ce qui fait que les milliers de personnes en chômage n'avaient pour seul recours que les soupes populaires, les distributions de pain et leurs économies éventuelles. Beaucoup ont perdu leur maison et vendu leurs meubles parce qu'ils n'avaient aucun revenu. Dans toutes les provinces, les Canadiens ont dit: «Nous ne voulons plus revoir cela.» Ils ont accepté une modification donnant au gouvernement fédéral la responsabilité de créer un programme d'assurance-chômage, ce qui a été fait.